





## Le Mini-Val « Août 2015 »

### À L'AGENDA

- 18 août Réunion du Comité de développement à 19 h.
- 23 août Pique-nique familial dès 11 h au centre communautaire. Au menu : blé d'Inde, hot-dogs et boissons. (Détails à venir sous peu dans votre boîte aux lettres)

### DATES À RETENIR POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE

- 5 et 6 sept. Tournoi de balle 
- 8 sept. Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h 
- 14 sept. Collecte des encombrants



### INFORMATIONS MUNICIPALES

#### VOIRIE MUNICIPALE

Le remplacement d'un ponceau sur la route Chesham à 0,3 km du carrefour sera effectué le lundi 24 août. La route sera fermée entre 7 h 30 et 16 h. Si les conditions météorologiques ne le permettent pas, les travaux seront reportés le jour suivant. Nous vous remercions de votre compréhension.

De plus, des travaux de rechargement auront lieu sur le chemin de St-Léon en septembre. La circulation se fera en alternance.

#### CÂBLES D'ACCÈS À UNE PROPRIÉTÉ

La Municipalité de Val-Racine incite fortement les contribuables qui utilisent des câbles afin de restreindre l'accès à leur propriété de les équiper de fanions de sécurité ou de réflecteurs. La municipalité tolère l'installation de tels câbles. Par contre, elle demande qu'une vérification régulière soit faite pour s'assurer que les dispositifs de visibilité soient toujours fonctionnels afin d'éviter des accidents graves ou des décès.

## COMPOST GRATUIT



Il reste encore du compost disponible gratuitement dans la cour du garage municipal. Le chargement et le transport sont au soin du preneur. N'oubliez pas que ce compost est à **USAGE RESTREINT**. Vous pouvez l'utiliser pour vos fleurs décoratives, arbres et pelouse. **IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ** dans votre potager, pour les arbres fruitiers et pour les fleurs comestibles.

Nous vous recommandons fortement d'utiliser des gants, de porter des vêtements longs et d'utiliser des lunettes de sécurité pour protéger vos yeux dans le but d'éviter des infections. En terminant, c'est uniquement le compost qui vous est accessible dans la cour du garage. Nous vous remercions de votre compréhension.

## PERMIS DE BRÛLAGE



Entre le 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre, toute personne, désirant faire un feu de broussaille, doit **obligatoirement** faire la demande d'un permis qui sera émis gratuitement en contactant Renald Guay au 819-657-4531 (répondeur). Si vous n'avez pas de retour d'appel, veuillez contacter Adrien Blouin au 819-657-4524.

## *INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES*

### PÉTANQUE



Les parties de pétanque ont lieu à tous les mercredis à 18 h 30 dans la cour du centre communautaire et ce durant tout l'été. Tous ceux et celles qui désirent se joindre à nous sont les bienvenus. Les Dynamiques de Val-Racine vous accueilleront. Les soirs de pluie, il y aura relâche.

### OFFRES DE SERVICE

- Vous avez des problèmes avec votre ordinateur? Je peux corriger ce qui ne va pas. Communiquez avec moi à l'adresse électronique suivante [duplessis.claude@gmail.com](mailto:duplessis.claude@gmail.com)
- Réparation d'électroménagers. Appel de service gratuit pour les gens de Val-Racine. Rik Electro au 819-657-4596.



Le Comité des Loisirs de Val-Racine a reçu un montant de 2 111,77\$ de la Fondation communautaire de Postes Canada pour le projet siège parent-enfant qui remplacera le siège actuel pour enfant de la balançoire du parc municipal. L'installation est prévue en 2016.



## PARC NATIONAL DU MONT-MÉGANTIC

La prochaine journée gratuite des parcs nationaux se tiendra le 12 septembre sur le thème «Faites partie de la famille !» Lors de cette journée, l'accès au parc et à l'ASTROLab sera gratuit de jour.

Les producteurs locaux sont invités à venir présenter et/ou vendre leurs produits ou activités. Sous forme d'un marché public, ils pourront faire découvrir leurs produits aux visiteurs. Pour les artistes, artisans, producteurs et associations (AFÉAS ou autre), vous devez contacter Marie-Georges Bélanger au 819-888-2941 poste 222 au plus tard le 21 août afin de réserver votre espace pour les secteurs de Notre-Dame-des-Bois et de Franceville.

## CONNAISSEZ-VOUS BIEN LES 3RVÉ ?

Ensemble, gérons nos matières résiduelles dans le bon ordre :



**R**éduisons : Évaluons nos besoins avant d'acheter et réduisons les emballages.

**R**éemployons : Donnons, prêtons, réparons ou vendons avant de jeter.

**R**ecyclons : Inutilisable ? Déposons notre matière dans le bon bac.

**V**alorisons : Compostons nos résidus de table et de jardin.

**É**liminons : Envoyons au bac noir ce qui ne peut réellement pas avoir une deuxième vie.

*Composter coûte 2,2 fois moins cher que l'enfouissement.*

*Recycler coûte 4,5 fois moins cher que l'enfouissement.*

Nous sommes tous gagnants à bien trier nos matières résiduelles !

## INVITATION

La Source d'Eau Vive vous invite à une soirée d'adoration, de chants et de louanges à 19 h le mercredi 2 septembre à l'église de Milan. Bienvenue à toutes et à tous !

## À VENDRE

- Un ensemble de laveuse et sècheuse pour 350 \$. Plusieurs sècheuses à partir de 50 \$ chez Rik Electro. Téléphone : 819-657-4596.



# PASSEZ UN BON MOIS !



## Les tiques s'installent dans la région

La maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre d'une tique infectée. En Estrie, tout comme en Montérégie, le nombre de personnes infectées augmente progressivement. Des populations de tiques sont maintenant établies dans la région. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt) risquent davantage d'être exposés aux tiques. Certains travailleurs (ex. : voirie, moniteurs de camps d'été) sont aussi plus exposés aux tiques.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un répulsif contenant du DEET en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible, compte tenu que le risque de transmission est très faible avant 24 heures et augmente avec le temps;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (fièvre, maux de tête, fatigue et une éruption cutanée mesurant au moins 5 cm) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant un écart entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez le [www.santeestrie.qc.ca/maladiedelyme](http://www.santeestrie.qc.ca/maladiedelyme)

Adapté de la Direction de santé publique de la Montérégie, Juin 2015